



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 4569

Texte de la question

M Paul Dhaille demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quelle politique il compte suivre en matière de postes Fonjep.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports a souligné lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale et au Sénat l'importance qu'il attachait au développement de la vie associative. Cette préoccupation trouve sa traduction dans la création de 150 postes FONJEP en 1989 et de leur revalorisation au taux de 41 400 francs. Enfin, la procédure d'attribution des postes a été aménagée de façon à assurer un suivi et une évaluation régulière des projets bénéficiaires des postes sur une période de trois ans renouvelable. Cette mesure apporte la garantie de continuité nécessaire au bon déroulement des projets qui ont justifié l'affectation initiale.

Données clés

Auteur : [M. Dhaille Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4569

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2969